

## Conseil scientifique du CNRS

### Recommandation

### Recommandation sur l'Evaluation des Unités de recherche

Le Conseil scientifique du CNRS prend acte de la suppression de l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES) et de son remplacement par un Haut Conseil de l'évaluation (HCERES). Cette décision, pour être réellement significative, devra permettre la reconstruction d'un système d'évaluation scientifique indépendant et non bureaucratique.

Au vu des dispositions du projet de loi relatif à l'enseignement supérieur et à la recherche (art. 49, 2°), le Conseil s'inquiète toutefois d'un risque d'éclatement de l'évaluation des unités de recherche. La complexité du dispositif actuellement prévu laisse craindre une évaluation des UMR morcelée entre le Haut Conseil et les instances d'évaluation élues de la communauté scientifique (Comité national de la recherche scientifique, commissions scientifiques spécialisées des organismes de recherche). Le nouveau dispositif risque d'abandonner l'évaluation à l'initiative et aux intérêts des acteurs locaux, au détriment d'une vision nationale.

Le système de recherche français repose sur la coopération des universités, des grandes écoles et des organismes de recherche. Son évaluation, pour être indépendante, doit permettre une comparaison à l'échelle nationale. Les instances nationales d'évaluation définies dans le Code de la recherche et le Code de l'éducation sont les mieux à même de la conduire.

**Bruno Chaudret**

Président du Conseil  
scientifique

**Recommandation adoptée le 28 mai 2013**

**Nombre de votants : 15**

## Conseil scientifique du CNRS

### Recommandation

#### **Recommandation sur l'Evaluation des Unités de recherche**

**14 votes favorables ; 0 vote défavorable ; 1 abstention**